



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024

**DEPARTEMENT**  
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**  
NERAC

**CANTON**  
NERAC

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29**  
**Présents : 20**  
**Votants : 28**

**OBJET :**  
Convention de partenariat entre  
l'IAPTSEM et la commune de  
Nérac – Les Rencontres de  
Nérac 2024

**N° 062/2024**

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 4 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 29 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, GOLFIER, BES Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, GARBAY, GOUJON et GREGOIRE Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Madame IBN-SALAH qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.  
Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Monsieur GELLY.  
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.  
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.  
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame MEDECIN.  
Monsieur DULOULARD qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI.  
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID.  
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.  
Monsieur BARRERE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame MEDECIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.  
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.  
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.  
La liste des délibérations de la séance du 14 mars 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Monsieur GOLFIER**

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Nérac a accueilli l'année dernière, la première édition des « Rencontres de Nérac » en partenariat avec l'Institut d'Analyse et de Prospective des Tendances Sociétales, Economiques et Managériales (IAPTSEM), présidé par Jean-François TRINQUECOSTE, professeur émérite de l'Université de Bordeaux, Président du Conseil Scientifique d'Excelia et professeur au Business Science Institute (BSI). Ce scientifique reconnu est né à Barbaste, à grandi à Lavardac, fait ses études à Nérac, ville où il réside ponctuellement tout au long de l'année.

C'est donc à son initiative que les premières « Rencontre de Nérac » se sont déroulées dans la cour de la Maison des Conférences, lieu symboliquement chargé d'histoire, les 8 et 9 septembre 2023. Les intervenants issus notamment des universités de Bordeaux et de Toulouse ont abordé les thèmes de la science, des influenceurs, de l'intelligence artificielle, de l'indice des prix et du coût de la vie. Des sujets très disparates mais traités de la même façon, sous forme de conférences, assorties de questions/réponses avec les auditeurs, de façon à diffuser une information de nature scientifique aussi largement que possible à un public incluant des non spécialistes.

L'édition 2024 accueillera 6 nouvelles conférences qui devraient se dérouler les 6 et 7 septembre, en marge de l'Albret Jazz Festival, et dont le thème général serait « Futur proche : espoirs et vigilance ». Il se déclinerait de la façon suivante :

- Conférence 1 : La fusion nucléaire est-elle l'énergie du futur ?
- Conférence 2 : Reconstruire le vivant ? Actualité et perspective.
- Conférence 3 : Cognitive warfare (guerre cognitive)
- Conférence 4 : Le réchauffement climatique : bilan et perspectives
- Conférence 5 : Une approche historique des menaces sur la démocratie
- Conférence 6 : Transmission et permanence des inégalités matérielles et culturelles : bilan et perspectives

Le « plateau » des intervenants étant toujours en cours d'élaboration, des modifications pourraient être apportés quant aux thèmes définitifs des deuxièmes « Rencontres de Nérac » 2024.

Pour se faire, et pour concrétiser le travail amorcé avec l'IAPTSEM, il vous est proposé de fixer les engagements de la ville et ceux de l'Institut à l'aide d'une convention de partenariat que vous trouverez en pièce jointe.

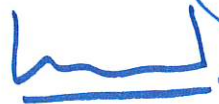
LE CONSEIL MUNICIPAL  
Considérant l'exposé du Maire  
Après en avoir délibéré  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Institut d'Analyse et de Prospective des Tendances Sociétales, Economiques et Managériales (IAPTSEM), dans le cadre de l'organisation des deuxième « Rencontres de Nérac » qui se dérouleront les 6 et 7 septembre 2024.
- **DE DESIGNER**, Patrick GOLFIER, conseiller délégué en charge notamment de l'environnement, pour représenter la ville de Nérac dans l'organisation de cette manifestation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire  
compte tenu de la réception en Sous-  
prefecture de Nérac le  
Et de la publication à Nérac le*

Le MAIRE,



Le SECRETAIRE DE SEANCE,